

1/ Situation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

L'accord de Nouméa ainsi que la loi organique de 1999 accorde à la la NC un statut d'autonomie et l'inscrit dans un processus d'émancipation.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie et les provinces de la Nouvelle-Calédonie exercent de nombreuses compétences aussi bien sur le plan opérationnel que sur le plan normatif. En matière de relations extérieures, le statut de la NC qu'elle pourra déterminer sa propre politique régionale dans le cadre de ses compétences.

C'est aujourd'hui le cas en matière de sécurité civile.

2/ Le transfert de compétences en matière de sécurité civile (article 26 de la LO))

Les compétences de sécurité civile, exercées par la France ont été transférées le 1^{er} janvier 201 à la Nouvelle-Calédonie, qui est désormais responsable des politiques dans ce domaine.

La direction de la sécurité civile a ainsi été créée en début d'année par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'éventail des risques donne la mesure des enjeux du transfert de la compétence sécurité civile : en plus des risques « courant » on récence les risques naturels (cyclones, mouvements de terrain, feux de brousse, tsunami) ; les risques technologiques, les risques « transports » les risques routiers (accidentologie élevée), les risques maritimes (3 ports en eau profonde) et les risques aériens.

Elle mène plusieurs missions complémentaires : la définition de la doctrine et la rédaction des plans de secours (ORSEC), la prévention et la gestion des risques de toute nature, (...), la direction des opérations de secours , la coordination des moyens d'intervention à l'échelle du pays, l'information et l'alerte des populations, la formation de personnels d'intervention ?

3/ L'intérêt des réseaux régionaux pour la Nouvelle-Calédonie

La stratégie pour un développement résilient dans le Pacifique (SDRP)

- La Nouvelle-Calédonie participe, au titre de représentante des territoires français du Pacifique, au comité de pilotage de la stratégie pour un développement résilient dans le Pacifique (SDRP). Ce comité est piloté par les organisations régionales du Pacifique dont le PROE et la CPS.
- Cette nouvelle stratégie régionale, dont l'élaboration a été lancée en 2011, intègre le cadre d'action régional pour le changement climatique et le cadre d'action régional pour la gestion des risques de catastrophe dans un unique document. Il s'agit d'une approche innovante sans précédent dans le monde.
- Le Pacifique a choisi de traiter ces deux thématiques de manière systématique et intégrée pour diverses raisons :
 - l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophes poursuivent un but commun : celui de *réduire la vulnérabilité des sociétés en améliorant leur capacité et leur résilience face à des aléas*.
 - cette approche conjointe est plus cohérente pour réduire les risques pesant sur le développement durable.

- cette approche permet une utilisation plus efficace des ressources disponibles au niveau national et régional.
- L'élaboration de la stratégie a fait l'objet de consultations auprès des gouvernements et administrations, du secteur privé, de la société civile et des organisations régionales et bailleurs de fonds afin d'assurer la prise en compte des réalités de chacune des parties concernées.
- Les orientations proposées dans cette stratégie sont importantes pour les territoires français du Pacifique qui travaillent à augmenter le niveau d'interopérabilité entre les secteurs.
- En outre, ce travail de consultations des différents partenaires contribue à l'intégration des territoires français dans le Pacifique.
- Enfin, pour la Nouvelle-Calédonie plus particulièrement, cette stratégie viendra nourrir les travaux et les projets suite au transfert de la compétence de la sécurité civile à la Nouvelle-Calédonie. Le recueil d'étude de cas qui sera publié en parallèle à la SDRP sera source d'exemples et de bonnes pratiques dans la région du Pacifique, duplicables en Nouvelle-Calédonie.

La cohérence des politiques publiques contribuant à cet objectif

Parallèlement, des politiques, stratégies et projets concourent en Nouvelle-Calédonie à l'objectif de gestion durable et intégrée des risques de catastrophes naturelles et du changement climatique :

- La création du parc marin de la mer de Corail en 2014 instituant une aire protégée de 1,4 millions de km² sur la ZEE de la Nouvelle-Calédonie découle sur un plan de gestion adapté visant la préservation durable de la ZEE et de ces écosystèmes océaniques. La préservation d'écosystèmes océaniques en bonne santé et résilients permet aux pays d'être moins impactés par les catastrophes naturelles et le changement climatique. Cette aire protégée s'inscrit dans une dynamique de volonté politique locale et de reconnaissance internationale de la biodiversité (lagon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, plaine des lacs inscrits en site RAMSAR)
- Le travail de coordination et de mutualisation des compétences des forces de recherche en Nouvelle-Calédonie allié à la création et la participation à des observatoires permet de disposer de données précises pour la définition des risques et de meilleures méthodes de gestion.
- Le travail de sensibilisation des leaders et des jeunes du Pacifique au sujet au travers des rencontres d'Oceania 21 créées par la Nouvelle-Calédonie afin de définir des actions concrètes pour la protection de l'océan et de lutte contre le changement climatique
- Dans la prolongation du plan climat énergie du gouvernement qui définira les mesures d'atténuation du changement climatique, une stratégie d'adaptation au changement climatique est développée en Nouvelle-Calédonie en lien avec les pays et territoires de la région, le PROE et les collectivités locales. L'inspiration et les expériences de nos voisins insulaires du pacifique enrichit et nourrit la stratégie calédonienne
- Les projets de gestion intégrée de la zone côtière développés par les collectivités en charge de la gestion de l'environnement (les provinces) en lien avec des programmes développés par la CPS sur des fonds européens et de l'AFD contribuent à définir des modèles préservant modes de vies, biodiversité, développement économique et préparation aux impacts des catastrophes naturelles et du changement climatique.

